

**Avis n° 2010/02-06 relatif  
à l'habilitation de l'Institut d'enseignement supérieur et de  
recherche en alimentation, santé animale, sciences  
agronomiques et de l'environnement  
(Vet Agro Sup)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : Changement de statuts : Fusions, réorganisation, délocalisation

**La Commission des Titres d'ingénieur prend acte de la création d'un nouvel établissement :**  
l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences  
agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup)

Créé par le décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009, en tant que *grand établissement*, il  
réunit deux établissements publics à caractère administratif : **l'École nationale  
d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand et l'École nationale  
vétérinaire de Lyon.**


Le titre d'Ingénieur diplômé délivré par l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles  
de Clermont-Ferrand devient *Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de  
recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement.*  
Toutefois, conformément à l'article 29 du décret précité, les étudiants en cours d'études, qui  
en feront la demande, pourront recevoir le titre d'*Ingénieur diplômé de l'ENITA de Clermont-  
Ferrand*

L'habilitation en cours, renouvelée pour 6 années à partir de la rentrée 2009, reste en  
vigueur jusqu'à la fin de l'année universitaire 2014/2015.

Délibéré en séance plénière à Poitiers, le 10 février 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 mars 2010

Le président



Bernard REMAUD